

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 21 mars 2019

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme ZIVKOVIC

Convocation envoyée le 15 mars 2019

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41

Nombre de présents participant au vote : 32

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de procurations : 5

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Dominique GRIMPRET	M. Hervé BRUYERE
M. Pierre PRIBETICH	M. Patrick MOREAU	M. Guillaume RUET
M. Thierry FALCONNET	Mme Anne DILLENSEGER	M. Patrick ORSOLA
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Badiaâ MASLOUHI	M. François NOWOTNY
Mme Nathalie KOENDERS	M. Jean-Patrick MASSON	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean DUBUET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Françoise TENENBAUM	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. José ALMEIDA	M. Denis HAMEAU	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Danielle JUBAN	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Frédéric FAVERJON	M. Nicolas BOURNY	M. Philippe BELLEVILLE.
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Mohamed BEKHTAOUI	

Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. François DESEILLE pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
Mme Colette POPARD	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
M. Benoît BORDAT	Mme Christine MARTIN pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Jean-Louis DUMONT pouvoir à M. François NOWOTNY
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Prolongation de la convention de veille foncière et d'études avec la SAFER Bourgogne Franche-Comté – Avenant

Par délibération du 07 décembre 2017, le Bureau métropolitain a décidé de poursuivre le partenariat avec la SAFER Bourgogne Franche-Comté dans le cadre d'une convention de concours technique, afin de poursuivre la mission de veille foncière et d'études sur le territoire métropolitain. La communication d'une synthèse annuelle du marché foncier observé par la SAFER permet de disposer d'éléments de prospective sur les espaces agricoles sur l'agglomération dijonnaise et le secteur de la plaine dijonnaise, l'agriculture périurbaine représentant l'un des enjeux clés d'un développement équilibré et durable du territoire.

Cette convention étant arrivée à échéance, il est proposé de la prolonger par avenant, pour une nouvelle période de trois ans, à compter du 1er janvier 2019, dans les mêmes conditions financières, à savoir une rémunération forfaitaire annuelle de 3 600 €HT.

LE BUREAU,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** l'avenant à la convention de veille foncière et d'études avec la SAFER Bourgogne Franche-Comté du 19 décembre 2017, ayant pour objet de prolonger la durée de validité de la convention pour une nouvelle période de trois ans, à compter du 1er janvier 2019, ci-annexé ;
- **de dire** que les autres dispositions de la convention sont inchangées,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de Dijon Métropole, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 37
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 5 PROCURATION(S)